

Prestation ménage bâtiment hélium

1. OBJECTIFS GENERAUX

La prestation a pour objectif de maintenir un environnement en conformité avec les recommandations de prévention des infections associées aux soins et les bonnes pratiques de bionettoyage :

- ⇒ Réduire la charge microbienne des surfaces selon les niveaux de risque des zones.
- ⇒ Garantir l'hygiène des locaux accessibles au public (consultations, salles de réunion, sanitaires, bureaux...).
- ⇒ Prévenir la transmission des agents infectieux à partir de l'environnement.

Les plages horaires seront compatibles avec l'activité de l'Hélium

2. DEFINITIONS

Bionettoyage : procédé combinant nettoyage + désinfection pour réduire momentanément la biocontamination des surfaces.

3. CLASSIFICATION DES LOCAUX PAR RISQUE

Conformément aux recommandations, les locaux sont classés en zones de risque :

- **Zone 1 – Faible risque** : bureaux administratifs (sans passage de patients), salles de réunion, entrée, halls, couloirs, escaliers.
- **Zone 2 – Risque moyen** : salles d'attente, circulations, salles de repos, bureaux de consultations, vestiaires, ascenseurs, zone d'accueil.
- **Zone 3 – Risque élevé** : Sanitaires publics et professionnels.

La fréquence et les méthodes de bionettoyage diffèrent selon ces zones.

4. EXIGENCES TECHNIQUES DE LA PRESTATION

Les prestations suivront celles qui sont définies ci-dessous et pourront être adaptées en cas d'événements particuliers (épidémie, salissures importantes, contamination suspectée).

Ordre global du passage du prestataire :

1. Salles de repos.
2. Bureaux.
3. Salle d'attente.
4. Couloirs.
5. Sanitaires collectifs (toujours en dernier).

4.1. Zones à faible risque (Zone 1)

Locaux concernés :

Prestation ménage bâtiment hélium

- Secrétariat (hors accueil).
- Salles de réunion.
- Entrée, halls, couloirs escaliers.
- Bureaux hors consultation.

Prestations demandées (ordre chronologique) :

➤ Au quotidien :

1. Aération si possible.
2. Evacuation des déchets.
3. Nettoyage-désinfection des surfaces :
 - Tables,
 - Dessus des bureaux,
 - Accoudoirs,
 - Téléphones,
4. Nettoyage des poignées et interrupteurs.
5. Balayage humide des sols.
6. Pour la salle de réunion, halls, entrée, couloir escaliers : lavage s du sol avec un détergent

➤ En hebdomadaire :

1. Nettoyage-désinfection approfondi de l'ensemble de la pièce et du mobilier de bureau :
 - Extérieur des mobiliers,
 - Tour des bureaux,
 - Écran, clavier, souris,
 - Chaises,
 - Support poubelle.
2. Balayage humide et lavage avec un détergent des sols : secrétariats (hors accueil), bureaux (hors consultation), local informatique.
3. Terrasse extérieure : Evacuation des déchets, balayage.

➤ En mensuel :

- Dépoussiérage des luminaires, toiles d'araignées, nettoyage des plinthes.

➤ En trimestriel :

- Nettoyage des vitres.

➤ En annuel :

- Entretien des portes.

4.2. Zones à risque moyen (Zone 2)

Locaux concernés :

- Salles d'attente, accueil secrétariat
- Bureaux multi professionnels, équipe, évaluation
- Bureaux de consultations
- Salle de repos
- Vestiaires
- Ascenseurs
- Escaliers
- Zone d'accueil
- Circulations
- Couloirs
- Zones de passage

Prestations demandées (ordre chronologique) :

➤ **Au quotidien :**

1. Aération si possible.
2. Evacuation des déchets, du linge sale.
3. Nettoyage-désinfection renforcée des surfaces :
 - Accoudoirs,
 - Poignées/interrupteurs,
 - Rampes,
 - Téléphone,
 - Dessus des bureaux,
 - Ecran, clavier, souris,
 - Chaises,
 - Extérieur des mobiliers,
 - Table.
4. Insistance sur les points de contact fréquents.
5. Balayage humide des sols.
6. Lavage des sols avec un détergent.

➤ **En hebdomadaire :**

- Détartrage des robinetteries.

➤ **En mensuel :**

- Dépoussiérage des luminaires entretien des plinthes, toiles d'araignées.

➤ **En trimestriel :**

- Nettoyage des vitres.

Prestation ménage bâtiment hélium

➤ **En semestriel** :

- Entretien des portes.

4.3. Zones à risque élevé (Zone 3) : Zone à traiter en dernier dans la tournée

Locaux concernés :

- Sanitaires professionnels
- Sanitaires publics

Prestations demandées (ordre chronologique) :

➤ **Au quotidien** :

1. Les sanitaires des professionnels seront faits 1 fois/jour au niveau 1 et les blocs de sanitaires publics/prof seront faits 2 x/jour,
2. Évacuation déchets,
3. Nettoyage-désinfection des surfaces hautes (poignées, interrupteurs, miroir, mains courantes, distributeur papier, supports poubelles),
4. Nettoyage-désinfection :
 - Lavabos,
 - Robinetterie,
 - Distributeur,
 - Douches,
 - WC ,
 - Chasse d'eau.
5. Approvisionnement consommables (papier, savon),
6. Balayage humide du sol,
7. Lavage du sol.

➤ **En hebdomadaire** :

1. Détartrage des sanitaires, lavabos, robinetteries, douches, WC,
2. Nettoyage-désinfection (avec détergent-détartrant désinfectant) des faïences des sanitaires, et avec un détergent désinfectant des plinthes, des portes intérieurs des toilettes.

➤ **En mensuel** :

1. Nettoyage-désinfection des portes extérieurs des toilettes (et plus si besoin)
2. Dépoussiérage des luminaires, toiles d'araignées.

Prestation ménage bâtiment hélium

4.4. Recommandations quel que soit les zones :

- Commencer toujours par les locaux les moins à risque,
- Travailler du plus propre au plus sale et du haut vers le bas (surfaces hautes → surfaces basses → sols),
- Utiliser des détergents-désinfectants adaptés : Détergent Désinfectant pour les surfaces hautes (bureaux, salle d'attente), Détergent Désinfectant Détartrant pour les sanitaires et lavabos,
- Sanitaires : détergence désinfection détartrage des WC, lavabos et surfaces de contact,
- Points de contact fréquents : poignées, interrupteurs, plans de travail, robinets.

5. PRODUITS ET EQUIPEMENTS

5.1. Produits :

- Produits **détergents-désinfectants** conformes aux normes EN en vigueur et validé par l'EOH de l'établissement.
- Fiches de données de sécurité disponibles.

5.2. Matériel :

- Chariot de ménage compartimenté et équipé (*propre / sale*), lavettes utilisées et changées pour chaque pièce, frange propre pour chaque pièce, matériel entretenu et chariot de ménage entretenu .
- Équipement de protection individuelle (gants, protection de la tenue civile, masque si nécessaire).
- Signalétique sécurité (panneaux sols mouillés).

5.3. Professionnels :

- Protection de la tenue civile lors des tâches de nettoyage,
- Port de gants pour la manipulation de produits à éliminer dès qu'ils sont visiblement souillés et/ou entretenus entre chaque pièce,
- Port d'un masque chirurgical si le professionnel est malade (toux, rhume). Le masque mis en place ne doit pas être touché, ni manipulé. Changer le masque dès qu'il est mouillé ou souillé. À éliminer en fin de tâche. Un masque peut être porté 4 h sans y toucher,
- Port de lunette de protection si risque de projection de liquide chimique ou biologique et lors de la préparation des produits,
- Hygiène des mains : utilisation de solution hydro alcoolique entre chaque tâche.
Si les mains sont sales, les laver au savon

6. TRACABILITE ET CONTROLES :

La prestation doit inclure :

- Feuilles de traçabilité détaillant zones, les tâches effectuées et la date et les horaires de passage,
- Contrôles visuels réguliers de propreté,
- Rapports périodiques transmis à la personne responsable du marché à l'EPSM Somme.
- En cas d'épidémie ou situation sanitaire exceptionnelle, possibilité d'augmenter les passages.
- Remplacement des agents absents

7. FORMATION, COMPETENCES ET HYGIENE DU PERSONNEL :

- Agents formés aux procédures de bionettoyage en établissements de santé.
- Formation sur les techniques, produits, EPI et gestes barrières.
- Port de tenue professionnelle propre, respect des règles de sécurité au travail.